

## Examen professionnel supérieur de conseiller-ère dans le domaine psychosocial

### Inscription pour l'examen

Règlement d'examen (RE) du 13 décembre 2017, valable à partir du 01.01.2018

<b>Dates</b>	15/16/17 septembre 2021, Olten
--------------	--------------------------------

### Candidat-e

<b>Titre</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Nom de famille</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>AVS No d'assuré</b>	
<b>Lieu d'origine / canton / nationalité</b>	
<b>Adresse (principale)</b>	
<b>NPA / localité</b>	
<b>Téléphone privé</b>	
<b>Téléphone professionnel</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Langue d'examen</b> RE 3.21 c	<input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> italien
<b>Approche de conseil</b>	
<b>Examen</b>	<input type="checkbox"/> épreuve d'examen 1 – 4 <input type="checkbox"/> répétition d'examen 1 <input type="checkbox"/> répétition d'examen 2 <input type="checkbox"/> répétition d'examen 3 <input type="checkbox"/> répétition d'examen 4
<b>Remarques</b>	

## Remise des parties écrites de l'examen

La date limite pour les parties 1 et 2 de l'examen écrit est le vendredi **4 juin 2021**. Trois copies des parties de l'examen écrit doivent être envoyées au secrétariat de l'examen SGfB avant la date limite et doivent être accompagnées d'une déclaration d'indépendance.

## Déclaration

Par ma signature, je déclare que toutes les informations personnelles fournies sont exactes.

Lieu/date

Signature

---

## Administration

Toute la documentation relative à l'inscription doit être envoyée au secrétariat d'examen SGfB **en trois exemplaires** imprimés le **3 mai 2021 au plus tard**, par courrier postal.

Le dossier sera **relié ou agrafé**.

## Adresse postale

Prüfungssekretariat SGfB, c/o FH SCHWEIZ, Konradstrasse 6, 8005 Zürich

## Questions sur la procédure d'enregistrement

Les questions concernant le processus d'inscription peuvent être adressées par courrier électronique au bureau d'examen de la SGfB à l'adresse [sekretariat@sgfb.ch](mailto:sekretariat@sgfb.ch).

## Informations complémentaires

Des informations détaillées sur les différents points sont décrites dans le [règlement d'examen](#), article 3.3, et dans [le directive du règlement d'examen](#), article 3.

De plus amples informations sur l'EPS sont disponibles sur le [site web du SGfB](#).

## Déclarations par rapport au profil de qualification

Pour les conditions d'admission, voir le règlement d'examen RE, art. 3.3ff et directive sur l'examen DR art. 3

Dossier d'inscription	n° du document
Certificat ou diplôme professionnel (joindre copies) RE art. 3.31a	
Certificat ou diplôme de niveau tertiaire (joindre copies) RE art. 3.31a	
Attestation de formation en matière de conseil, certificat, diplôme, etc.	
Attestation certifiant une expérience professionnelle de 6 ans avec des fonctions de conseil dans un contexte psychosocial RE art. 3.1b / DR 3.1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• de 8 ans sans certificat de niveau tertiaire RE art. 3.3 après g / DR 3.1</li> </ul>	
Attestation de pratique en matière de conseil dans le domaine psychosocial par une liste anonymisée d'au moins 20 processus de conseil avec en tout au moins 100 séances, au moins 5 processus d'au moins 5 heures RE art. 3.31c / DR 3.3	
Attestation de 40 heures de supervision d'interventions avec des client-e-s, (tableau-résumé avec attestation) RE art. 3.31d / DR 3.4	
Attestation de 40 heures d'expérience personnelle en conseil psychosocial en tant que client/e (tableau-résumé avec attestation) RE art. 3.31e / DR 3.5	
Attestation d'au moins 8 séances dans un groupe d'intervision/supervision sur une période d'au moins deux ans (tableau-résumé avec attestation) RE art. 3.31f / DR 3.6	
Attestation d'au moins 20 heures de supervision des compétences en matière de conseil sur une période d'au moins une année RE art. 3.31g / DR 3.7	
Synthèse de la formation et de la pratique professionnelle jusqu'à aujourd'hui (Tableau récapitulatif et copie des attestations de formation et certificats de travail) RE art. 3.2a-b	
Copie d'une pièce d'identité avec photo, RE art. 3.21d	
Preuve du paiement de la taxe d'examen La taxe d'examen de CHF 600.00 a été versée le sur le _____ compte postal de la SGfB 85-541507- 5 / IBAN : CH56 0900 0000 8554 1507 5.	
Eventuelle récusation d'un expert ou d'une experte (La demande de récusation doit être motivée par écrit et présentée au moment de l'inscription RE art. 4.14).	